

**REGISTRE DU COMPTE RENDU**  
**DU SIVOS BERNOUIL-CARISEY-DYE-JAULGES-VILLIERS-VINEUX**

**SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2021**

Compte-rendu affiché le 06 Octobre 2021

Madame la Présidente ouvre la séance à 18H00

L'an deux mil vingt et un, le mercredi vingt-neuf septembre à dix-huit heures, les Membres du Sivos Bernouil-Carisey-Dyé-Jaulges-Villiers-Vineux, légalement convoqués, se sont réunis à Mairie de Villiers-Vineux en séance publique sous la présidence de la Présidente, Mme Marie-Laure CAPITAIN

Etaient Présents : Mme Marie-Laure CAPITAIN et Mme Nathalie BOUISSET (Déléguées de Carisey), Mme Hélène COUASSE, M Kamel FERRAG (Délégués de Villiers-Vineux), Mme Annie YOT et Mr Olivier DURAND (Délégués de Dyé), Mr Serge GAILLOT (Délégué de Jaulges) et DA SILVA Maria (Déléguée suppléante de Jaulges), et Dominique FOURNILLON (Délégué de Bernouil),

Absents excusés : Mme Isabelle MALLARD

Absent: Néant

Secrétaire : Mme Nathalie BOUISSET

Madame la Présidente commence la séance par un discours et une minute de silence pour Monsieur Gaëtan FLOGNY (ancien Maire de Dyé) qui nous a quitté.

**MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN EMPLOI, OCCUPÉ PAR UN  
FONCTIONNAIRE, DE MOINS DE 10% D'UN EMPLOI A TEMPS NON  
COMPLET ET SANS PERTE D'AFFILIATION A LA CNRACL**  
**Délibération n° 001-29/09/2021**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet ;

Considérant la nécessité de modifier le temps de travail d'un emploi permanent grade d'adjoint d'animation à temps non complet compte-tenu du rajout d'heure pour gérer au mieux l'administratif

La Présidente expose aux Membres du Syndicat la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi d'adjoint d'animation permanent à temps non complet 30 heures afin de mieux gérer l'administratif.

Les Membres du Syndicat après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDENT** la modification du temps de travail du poste d'un emploi permanent à temps non complet (30 heures hebdomadaires) de l'adjoint d'animation, pour le passer de 30 heures annualisées à 33 heures annualisées
- **PRECISENT** que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.

#### DELEGATION SUBVENTIONS ET ASSURANCES

Délibération n° 002-29/09/2021

Afin de simplifier les démarches administratives, Madame la Présidente propose aux Membres du Syndicat d'obtenir délégations dans les dossiers de demande de subvention et en matière d'assurance.

Les Membres du Syndicat après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DONNENT** délégations à Madame la Présidente pour tous les domaines qui concernent les demandes de subventions et les assurances.
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.

#### REMUNERATION STAGIAIRE

Délibération n° 003-29/09/2021

Madame la Présidente explique aux Membres du Syndicat, que la stagiaire BAFA de cet été a donné entière satisfaction et qu'elle souhaite pouvoir lui donner une rémunération en retour.

Les Membres du Syndicat après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDENT** de rémunérer la stagiaire sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade des adjoint d'animation (IB : 354, IM : 332) au prorata du nombre d'heures soit 50 heures.
- **AUTORISENT** Madame la Présidente à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires à cette fin.

#### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Journée UFOLEP :

Les adolescents seront pris en charge par l'UFOLEP et les enfants du CLSH par le Syndicat. Le tarif s'élève à 850 € TTC dont 157.50 € TTC d'affiliation.

Ce qui fera 141.66 € arrondi à 142 € par commune, à rajouter lors des frais de participation au Syndicat en 2022.

Aucune participation ne sera demandée aux Amis des écoles, dont le but est le financement des écoles et non du Centre de Loisirs.

- **Recouvrement**

L'état des restes à recouvrer est distribué aux communes.

De plus, il a été décidé avec la trésorerie de décaler les prélèvements au 5 du mois suivant (pour avoir plus de chance de voir les prélèvements honorés).

- **TPS :**

Afin de rappeler l'existence de la classe de Toute Petite Section, un courrier sera envoyé aux familles des enfants né en 2000.

- **Assurance:**

Par manque de garantie, notamment juridique avec la MAIF, le contrat sera dénoncé.  
De nouveaux contrats seront signés avec GROUPAMA.

- **Cotisation obligatoire CDG:**

Il semblerait que le Syndicat soit dans l'obligation de souscrire une cotisation obligatoire auprès du Centre de gestion pour la gestion du harcèlement. Le secrétariat va se renseigner.

- **Surveillance cour Villiers:**

Madame la Présidente revient sur la garderie du matin dans la cour de Villiers-Vineux, qui est lourde d'organisation et qui mobilise un agent le matin et au retour le midi de la cantine.

Elle propose de supprimer cet arrêt, qui avait été instauré à l'époque par une contrainte d'effectif.

Il est demandé, dans un premier temps, d'effectuer un comptage pour savoir si cela est réalisable.

Mr FERRAG ajoute que certains parents profitent de cette garderie « gratuitement » pour laisser leurs enfants avant l'heure de l'école.

- **Projet numérique:**

Mr GAILLOT précise que le dossier est clos et prêt à être engagé.

Mr FERRAG propose de faire réactualiser les devis.

Il est également demandé de faire des simulations d'emprunts.

- **Synthèse réunion du personnel:**

Madame La Présidente donne lecture du compte rendu de la réunion du personnel ayant eu lieu le 10 septembre 2021.

Elle revient sur le non vaccination de deux agents et sur les difficultés de remplacements notamment le mercredi.

- **Transformation des Contrats enfance Jeunesse (CEJ) en Convention Territoriale Globale (CTG) :**

Une réunion d'information est prévue le jeudi 7 octobre à Saint florentin.

La séance est levée à 20H00

Récapitulatif des numéros d'ordres des délibérations prises :

N°001-29/09/2021 : Modification du temps de travail d'un emploi occupé par un fonctionnaire de moins de 10% d'un emploi a temps non complet et sans perte d'affiliation a la cnracl

N°002-29/09/2021 : Délégation subventions et assurances

N°003-29/09/2021 : Rémunération stagiaire

Marie-Laure CAPITAIN Présidente

Nathalie BOUISSET (Déléguee de Carisey)	Hélène COUASSE (Déléguee de Villiers-vieux)	Olivier DURAND (Déléguee de Dyé)

Kamel FERRAG (Délégué de Villiers-Vieux)	Dominique FOURNILLON (Délégué de Bernouil)	Serge GAILLOT (Délégué de Jaulges)

Isabelle MALARD (Déléguee de Bernouil)	Bernard ROY (Délégué de Jaulges)	Annie YOT (Déléguee de Dyé)
	<i>Ayant donné procuration à Mme Maria DA SILVA</i>	